

OBJECTIFS :

Permettre au conducteur titulaire de la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises.

PUBLIC :

Conducteurs de véhicules pour la conduite desquels un permis C ou CE est requis, titulaires de la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs et souhaitant détenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises.

PRE-REQUIS :

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité.
Justifier d'un titre ou diplôme de conducteur routier du transport de voyageurs (Titre Professionnel du Ministère chargé de l'Emploi ou CAP, BEP, BAC PRO du Ministère de l'Education Nationale) ou de la qualification initiale minimale obligatoire du transport de voyageurs (FIMO Voyageurs ou titre transitoire valant FIMO Voyageurs).

CONTENU :

Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité.
Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle.
Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
Service, logistique.
Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

PROFIL DES INTERVENANTS :

Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.

NOM DU RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :

Yann HAYE.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
Salle de cours équipée de moyens multimédias.
Véhicules école.
Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

DATES DE FORMATION :

Consulter le centre AFA pour le calendrier des sessions au 02 41 54 88 08 ou via la fiche contact <https://www.afaformation.com/contact/>



DURÉE :

5 jours soit 35 heures.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Examen réalisé par un évaluateur qualifié différent du formateur ayant assuré la formation, et comportant une partie pratique d'évaluation de la conduite professionnelle, et une partie théorique sous forme d'un QCM de 40 questions (recevabilité à 24 bonnes réponses).

SANCTION VISÉE :

Attestation de fin de formation, Certificat de réalisation

Qualification de conducteur pour le transport routier de marchandises validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur (CQC).

Cette formation permet de renouveler la validité de la CQC voyageurs.

Note : l'habilitation, obtenue à la suite de la FIMO (ou passerelle) doit être renouvelée au plus tard 5 ans après son obtention, à l'issue d'une FCO (Formation Continue Obligatoire).